

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2018 - Délibération n° 2018/02/12

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 25 janvier 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MEYER – BUSSIERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – GAILLARD – CONCHON – DOUMY et Mmes SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – MOREAU – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – MARTINEZ – TRUNDE – LUMY – PEROT – TOUZET – PAMIES - MOULINIER ET MMES LAURENT – JOUANNETAUD – PAPIER – POUGET-CHAUVAT – COLON – DEFEMME ET NOUAILLE.

**Pouvoirs :**

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. LABORDE • 3. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE • 4. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER • 5. Mme PAPIER donne pouvoir à Mme CAPS • 6. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme LAGRAVE • 7. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 8. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 9. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE • 10. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE • 11. M. PEROT donne pouvoir à M. GUILLAUMOT • 12. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD • 13. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD • 14. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme PATAUD.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme POITOU remplace M. TOUZET – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	44	58			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
56	2 (Mme MOREAU et M. DERIEUX)	-	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont supprimés et créés par l'organe délibérant de la collectivité. Les suppressions sont soumises à l'avis du comité technique paritaire.

Considérant la poursuite du travail mené par la collectivité sur l'organigramme,

Considérant la charge de travail,

Considérant les obligations réglementaires en termes de durée hebdomadaire maximum de travail et pour permettre le bon fonctionnement des services, l'exécutif, les membres des commissions de travail dédiées au personnel et aux finances ainsi que les Vice-Présidents en charge des finances et des ressources humaines, proposent au conseil communautaire :

\* la création d'un poste de comptable, adjoint administratif (C2), à temps complet

\* et la création d'un poste d'adjoint technique (C2), à temps complet, en lieu et place du poste à temps non complet (30 heures hebdomadaires),

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, M. Le Président propose l'adoption du tableau suivant, arrêté à ce jour :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>			
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Accueil – secrétariat général	25.08.2014
Adjoint administratif C	1 poste à 35 h 00	Accueil – secrétariat général	20.12.2017
<b>Adjoint administratif C</b>	<b>1 poste à 35 h 00</b>	<b>Comptabilité</b>	<b>01.02.2018</b> <b>Poste à créer</b>
adjoint administratif C2	1 poste à 35 h 00	Assistant administratif – services bâti et technique	13.03.2013
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe C3	1 poste à 35 h 00	Comptabilité	01.09.2017
adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Assistant de direction et chargé de communication	06.12.2011
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe C3	1 poste à 35 h 00	Comptabilité	01.09.2017
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>			
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Responsable du service tourisme	25.08.2014
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé d'accueil et d'administration – service culture et vie associative – (non titulaire – CDD)	08.09.2015
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</b>			
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Général des Services	26.11.2002
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Adjoint – Responsable des Ressources Humaines et des finances	07.11.2011
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service tourisme (non titulaire – CDI).	11.03.2015
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service cadre de vie et urbanisme (non titulaire-CDI).	05.11.2003



Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service développement économique (non titulaire-CDI).	17.05.2004
Attaché territorial	1 poste à 26 h 15	Responsable du service culture et vie associative (non titulaire-CDI).	17.01.2006
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Responsable du service comptabilité et marchés publics	01.09.2016
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b>			
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	Responsable du service environnement	04.02.2016
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	Directeur adjoint – Responsable du service à la personne (poste vacant – détachement)	01.12.2015
Ingénieur	1 poste à 35 h 00	Responsable du service bâti et service technique	01.07.2017
<b>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</b>			
Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h 00	-Responsable du service des déchets ménagers et assimilés	25.08.2014
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Régisseur des équipements culturels	01.01.2018
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Technicien de l'environnement	17.06.2017
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>			
Agent de maîtrise	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.10.2016
Agent de maîtrise	1 poste à 35h00	Chef d'équipe service bâti et service technique	01.07.2017
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>			
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent au service bâti et service technique	18.11.2013
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.02.2007
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent des services déchets-assainissement non collectif	01.10.2017
<b>Adjoint technique C1</b>	<b>1 poste à 30 h 00</b>	<b>Agent de ménage – Centre de loisirs</b>	<b>01.06.2011 A supprimer</b>
<b>Adjoint technique C1</b>	<b>1 poste à 35 h 00</b>	<b>Agent de ménage – Centre de loisirs</b>	<b>01.02.2018 Poste à créer</b>
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent du service ANC	01.09.2017
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.09.2017
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.08.2002
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.07.2004
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.01.1996
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Chef d'équipe du service de collecte des déchets ménagers	01.04.2003
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	06.05.2005
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.03.2002
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Responsable du service ANC	01.04.2011
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux</b>			
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur RAM-Halte garderie	03.10.2014
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	30.04.2015

Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Responsable de la crèche	06.07.2015 Poste à supprimer
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.09.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.06.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	16.06.2017
<b>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</b>			
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du centre de loisirs	01.07.2006
<b>Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants – Filière sociale</b>			
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable du RAM et de la Halte garderie et animateur	04.09.2012
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable de la crèche et animateur	20.12.2017

Il est à préciser que les effectifs sont complétés par des emplois de droit privé :

- Contrat d'avenir du 08.02.2016 au 07.02.2019 – Poste d'adjoint d'animation à temps complet – crèche et centre de loisirs

A noter également qu'un agent au grade d'ingénieur principal, actuellement en disponibilité, est rattaché à la collectivité mais sans qu'un poste n'ait été créé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la création d'un poste au grade d'adjoint administratif C2 à temps complet
- Autorise la création d'un poste au grade d'adjoint technique C2 à temps complet
- Autorise la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30 heures hebdomadaires) dès le recrutement d'un agent à temps complet
- Précise que la suppression de poste sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.
- Valide le nouveau tableau des effectifs.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires au financement de ces postes.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
 Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Sylvain GAUDY.

